

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le mercredi 19 septembre 2012, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire,

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Michel PLANCHE, Martine HERAULT, Marie-Paule RENO-MIGNIEN, Anny GOUJAT, Guy BRISE, Didier PRIVE, Anne CLEMENT-THIMEL, Patricke PHILBERT, Sylvie POUVREAU, Fabienne JARRIAULT, Magali LARGE, Philippe DURIEUX et Jacques SIMONNEAU

**Etaient absents et excusés :** Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS (ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Madame Grizon), Serge COMTE (ayant donné pouvoir à Monsieur Philbert), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à Monsieur Privé), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à Monsieur Planche), Gaston BERITAUT (ayant donné pouvoir à Monsieur Simonneau) et Valérie VAQUETTE (ayant donné pouvoir à Monsieur Durieux),

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs Marcel LAMIRAUT, Bénédicte BECONNIER, Martine HENNENFENT, Yves GUIGNOUARD et Claudine VAN MELCKEBECKE

- Le conseil municipal a désigné Madame Sylvie POUVREAU comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2012 a été approuvé.

### **2012/48 Effacement des réseaux de communication électroniques - Rues de l'Ouille, Berlioz, Ravel et Gounod (tranche 2)**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi « confiance dans l'économie numérique » du 20 juin 2004,

Vu l'article L 2224-35 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que Dans le cadre du projet de dissimulation des réseaux de communications électroniques sur les Rues de l'Ouille, Berlioz, Ravel et Gounod, il appartient à la commune et France Télécom de fixer d'un commun accord les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques conformément à la loi « confiance dans l'économie numériques » du 20 juin 2004.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par France Télécom qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partie

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Approuve la convention proposée par France Télécom
- Autorise le Maire à signer la convention

### **2012/49 Effacement des réseaux de communication électroniques - Rues de l'Ouille, Bizet et chemin de l'Ouille (tranche 1)**

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi « confiance dans l'économie numérique » du 20 juin 2004,  
Vu l'article L 2224-35 du Code général des collectivités territoriales  
Considérant que dans le cadre du projet de dissimulation des réseaux de communications électroniques sur les Rues de l'Ouille, Bizet et du chemin de l'Ouille, il appartient à la commune et France Télécom de fixer d'un commun accord les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques conformément à la loi « confiance dans l'économie numériques » du 20 juin 2004.  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention proposée par France Télécom
- Autorise le Maire à signer la convention

#### **2012/50 Modification du tableau des effectifs communaux**

Le Conseil Municipal,  
Considérant que le conseil municipal dans sa séance du 23 mai 2012 a approuvé la modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte les avancements de grades de l'année 2012 et a, à ce titre, créé deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.  
Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération puisque cette création ne concerne en fait qu'un seul poste et qu'il convient en conséquence de rapporter cette délibération par un nouvel acte  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Approuve la modification du tableau des effectifs en portant création, par transformation, d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### **2012/51 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées**

Le Conseil Municipal,  
En application de l'article L. 224-5 du code général des collectivités territoriales,  
A pris connaissance de rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées transmis par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

#### **2012/52 Convention relative à la transmission dématérialisée des données d'état civil et/ou des avis électoraux**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Code électoral  
Vu le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 relatif à l'organisation des services centraux et des directions régionales de l'Insee et notamment son article 6,  
Considérant l'obligation faite à toute collectivité de transmettre à l'Insee les données d'état civil et d'avis électoraux  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Approuve la convention relative à la transmission des données d'état civil et des avis électoraux par internet à l'Insee
- Autorise le Maire à signer la convention

La séance a été levée à vingt et une heure et quinze minutes

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Sylvie POUVREAU

~~Sylvie DUBOIS~~

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

~~J.Marc SORNIN~~

François AUBIN

Michel PLANCHE

Martine HERAULT

M.Paule RENOU-MIGNIEN

Anny GOUJAT

Guy BRISE

~~Serge COMTE~~

~~Marcel LAMIRAULT~~

~~Bénédicte BECONNIER~~

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

~~Martine HENNENFENT~~

~~Jean-Luc GRATECAP~~

Patrick PHILBERT

~~Yves GUIGNOUARD~~

~~Claudine VAN MELCKEBECKE~~

Magali LARGE

~~Rodolphe CHAVIGNAY~~

Fabienne JARRIAULT

~~Gaston BERITAULT~~

Jacques SIMONNEAU

Philippe DURIEUX

~~Valérie VAQUETTE~~